



VILLE DE
HARNES

Monsieur GARÉNAUX-GLINKOWSKI Anthony
Maire de Harnes

à

Aux membres du Conseil municipal

HARNES, le 26 juin 2026

Direction Générale des Services

Affaire suivie par Sylvie CHMIELEWSKI
Secrétariat de la Direction Générale des Services

Objet : Convocation au Conseil municipal

Madame, Monsieur,

Je vous invite à la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **02 juillet 2026 à 18h30 (*)**, **en Mairie de HARNES – Salle du Conseil municipal**.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 01 avril 2026

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 16 avril 2026

- 1 Mise en place des astreintes de décision
- 2 Création d'un Centre de Supervision Urbain
- 3 Modification de la délibération n°2020-239 du 27 novembre 2020 pour la mise en place du télétravail
- 4 Modification de la délibération n°2023-230 du 04 octobre 2023 du règlement intérieur général des services
- 5 Modification de la délibération n°2021-220 du 15 décembre 2021 portant sur l'aménagement du temps de travail – Organisation du temps de travail
- 6 Création de postes et modification du tableau des effectifs
- 7 Suppression de postes et modification du tableau des effectifs
- 8 Restauration scolaire – Mise en place d'un tarif pour les enfants bénéficiant d'un PAI avec panier-repas fourni par la famille

- 9 Renforcement des relations opérationnelles avec les élus. Actualisation des conventions en cours et établissement de nouvelles conventions
- 10 Subvention exceptionnelle – Association Espérance Gym de Harnes – Section Parkour
- 11 Modification de la délibération n° 2026-066 du 01 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire – Article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- 12 Convention pour la mise à disposition des agents du service remplacement – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais
- 13 Mise à jour du représentant légal de la Commune dans le cadre de la convention « Mon Compte Partenaire » (MCP)
- 14 Pour information – Cession de logements sociaux – Maisons & Cités
- 15 Décisions L 2122-22

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI



(*) La nouvelle posture VIGIPIRATE pour la période « hiver-printemps 2026 » applicable à compter du 5 janvier 2026 et jusqu'à nouvel ordre maintient l'ensemble du territoire national au niveau « urgence attentat ».

A cet effet, les portes de la Mairie seront ouvertes 15 mn avant le début de la réunion.

Merci de nous informer de tout éventuel retard.